

**◆ CONGES
SCOLAIRES
Pâques : nord et sud,
pas en même temps**

La ministre flamande de l'Education, Hilde Crevits, a demandé une « concertation urgente » avec sa collègue francophone, Marie-Martine Schyns, quant aux dates choisies pour le congé de Pâques en 2019.

Il y aura en effet une semaine de décalage entre écoles francophones et flamandes.

Le congé de Pâques commencera en effet le 8 avril au nord du pays, mais seulement le 15 avril dans les écoles francophones.

Pour la ministre Crevits, cette situation pourrait avoir des conséquences fâcheuses : *« Il est tout à fait possible que des familles aient un enfant inscrit dans l'enseignement*

francophone, et un autre dans l'enseignement

néerlandophone. Pour ces enfants, les vacances ne tomberont pas en même

temps », s'inquiète M^{me} Crevits qui applique le règlement : si la fête de Pâques tombe après le 15 avril, les vacances doivent avoir lieu les deux semaines qui précèdent. En pareil cas, le lundi de Pâques ne tombe plus pendant les congés et

représente dès lors un jour de congé supplémentaire. *« Vous obtenez alors moins de 182 jours d'école pour l'année scolaire en question »*, relève Marie-Martine Schyns, ministre francophone de l'Enseignement (cdH). Or, l'année scolaire doit compter 182 jours de congé au minimum.